

L'eau et le feu



La réserve de Berre Gally. Photo DR

Comme chacun le sait, l'eau et le feu font partie des quatre éléments de la nature avec la terre et l'air.

Depuis cet été particulièrement chaud et sec, ils sont les principales préoccupations des habitants de la commune. Face à ces inquiétudes et aux responsabilités qui lui incombent, l'équipe municipale a organisé ce samedi 10 septembre à la salle de l'Armérié une réunion ouverte à tous. Plus d'une cinquantaine d'habitants particulièrement attentifs ont participé à cette rencontre. Les échanges se sont déroulés dans un climat respectueux. Au sujet de l'eau, un signal d'alerte fort a été donné fin août. Au même moment, le feu du Masegros venait à peine d'être contenu chez les voisins aveyronnais à Mostuéjols et Liaucous.

Chacun a alors réalisé avec une grande acuité le niveau de probabilité élevé d'être confronté prochainement à une pénurie d'eau ou à une éventuelle évacuation en cas d'incendie. Pour prévenir la pénurie d'eau, diverses propositions d'actions tant individuelles que collectives ont été partagées et le principe de solidarité réciproque entre Causse et vallée s'est réaffirmé.

Les efforts faits ces derniers jours ont été salués car ils ont permis de réduire la consommation d'eau et d'éloigner quelque peu le risque

de pénurie à l'échéance du 15 septembre. Toutefois, le rechargement de la réserve de Berre Gally dépendra des précipitations que le ciel voudra bien déverser dans les prochaines semaines et des volumes que des camions-citernes pourraient compléter. À plus long terme, des questions sur des investissements à venir restent à porter auprès de la Communauté de communes, collectivité territoriale qui détient la compétence de la distribution de l'eau.

Au sujet des incendies, les feux de Mostuéjols et Liaucous, qui ont largement débordé sur le Sauveterre, ont rappelé que la commune de Saint-Pierre-des-Tripiers est classée parmi les plus à risque du département de la Lozère. Si la décision de fermeture du massif incombe à la Préfecture, la municipalité doit mettre en place un plan de sauvegarde communal afin d'organiser la protection de la population en cas de sinistre. Par ailleurs, chaque propriétaire de bâtiment est soumis à des obligations légales de débroussaillage.

On le voit, comme pour la pénurie d'eau, la prévention des incendies relève à la fois de responsabilités individuelles et collectives.

À la fin de cette réunion, un apéritif offert par la municipalité a permis la poursuite des échanges et le partage d'avis en toute convivialité.